

L'ACSAT exige d'être entendue lors de l'étude du projet de loi 40

Québec, le 23 octobre 2019 – L'Association des commissions scolaires de l'Abitibi-Témiscamingue dénonce le manque d'écoute et de considération à l'égard des régions, dans le cadre des consultations particulières à venir sur le projet de loi n° 40. L'ACSAT demande ainsi à être entendue en commission parlementaire afin de défendre les enjeux liés aux réalités de nos commissions scolaires en région.

Pour les consultations du projet de loi 40, seulement une trentaine de groupes sont invités en ce moment. Parmi eux, aucune commission scolaire membre de la Fédération des commissions scolaires du Québec ni aucun regroupement régional ne seraient convoqués. En comparaison, 61 groupes ont été entendus lors des consultations particulières du projet de loi n° 86 et 13 jours de consultation avaient été tenus, contrairement à cinq cette fois-ci.

L'ACSAT a notamment pour objectifs de regrouper les commissions scolaires membres à l'intérieur d'une structure qui leur permet d'étudier tout projet ou toute situation concernant leur intérêt, de faciliter la concertation et la coordination des commissions scolaires membres et d'assurer la représentation politique de ses membres.

L'ACSAT est extrêmement préoccupée par les modifications aux fondements de la gouvernance scolaire introduites par le projet loi no 40, Loi modifiant principalement la Loi sur l'instruction publique relativement à l'organisation et à la gouvernance scolaires. L'abolition d'un palier démocratique dépossède les Québécoises et Québécois du contrôle d'un bien public primordial au développement de notre société : l'éducation.

« Loin de dépolitiser l'éducation, nous croyons au contraire que ce projet de loi est une nouvelle offensive contre la démocratie qui ne favorisera que la centralisation des décisions et des pouvoirs entre les mains du Ministre. La perte d'autonomie des milieux et le fait que les petites communautés sur notre territoire n'auront pas de représentation garantie au sein des centres de services scolaires sont très préoccupants, surtout dans nos commissions scolaires de la région qui couvrent de grands territoires. C'est pourquoi nous demandons officiellement d'être entendus en commission parlementaire lors des futures consultations particulières de la Commission de la culture et de l'éducation au sujet de ce projet de loi », affirme M. Gaétan Gilbert, président de l'ACSAT.

L'Association des commissions scolaires de l'Abitibi-Témiscamingue regroupe cinq commissions scolaires : la Commission scolaire du Lac-Abitibi, la Commission scolaire de Rouyn-Noranda, la Commission scolaire Harricana, la Commission scolaire du Lac-Témiscamingue et la Commission scolaire de l'Or-et-des-Bois. L'ACSAT est un outil important afin de développer une vision commune du développement de l'éducation sur le territoire et ainsi, mieux répondre aux besoins des communautés. Cette concertation est d'autant plus nécessaire et importante dans le contexte politique actuel où les commissions scolaires de tout le Québec doivent faire connaître et faire valoir leur rôle, si important, dans le développement de la province.

- 30 -

Source et renseignements : Caroline Neveu, conseillère en communication
Tél.: 819 825-4220, poste 3013
Cel : 819 856-4453
neveu.caroline@csob.qc.ca

Val-d'Or, le 23 octobre 2019

Madame Lise Thériault
Présidente de la Commission de la culture et de l'éducation
Édifice Pamphile-Le May
1035, rue des Parlementaires
3^e étage, Bureau 3.15
Québec (Québec) G1A 1A4

Objet : Consultations sur le projet de loi n° 40

Madame la Présidente,

L'Association des commissions scolaires de l'Abitibi-Témiscamingue (ACSAT) est un organisme à but non lucratif qui regroupe les cinq commissions scolaires localisées sur le territoire de l'Abitibi-Témiscamingue. L'ACSAT a notamment pour objectifs de regrouper les commissions scolaires membres à l'intérieur d'une structure qui leur permet d'étudier tout projet ou toute situation concernant leur intérêt, de faciliter la concertation et la coordination des commissions scolaires membres et d'assurer la représentation politique de ses membres.

L'ACSAT est préoccupée par les modifications aux fondements de la gouvernance scolaire introduites par le projet loi n° 40, *Loi modifiant principalement la Loi sur l'instruction publique relativement à l'organisation et à la gouvernance scolaires*, déposé par le ministre de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur, M. Jean-François Roberge le 1^{er} octobre dernier.

L'abolition d'un palier démocratique dépossède les Québécoises et Québécois du contrôle d'un bien public primordial au développement de notre société : l'éducation. Loin de dépolitiser l'éducation, nous croyons au contraire que cette nouvelle offensive contre la démocratie ne favorisera que la centralisation des décisions et des pouvoirs entre les mains du gouvernement. La perte d'autonomie des milieux et le fait que les petites communautés sur notre territoire n'auront pas de représentation garantie au sein des centres de services scolaires sont très préoccupants. De plus, la rupture des liens entre les différents acteurs est aussi très inquiétante. C'est pourquoi nous demandons officiellement d'être entendus en commission parlementaire lors des futures consultations particulières de la Commission de la culture et de l'éducation au sujet de ce projet de loi.

Espérant recevoir une réponse favorable, nous vous prions d'agréer, Madame la Présidente, l'expression de notre considération distinguée.


Gaétan Gilbert
Président

c. c. M. Simon Jolin-Barrette, leader parlementaire du gouvernement
M. Marc Tanguay, leader parlementaire de l'opposition officielle
M. Gabriel Nadeau-Dubois, leader parlementaire du deuxième groupe d'opposition
M. Martin Ouellet, leader parlementaire du troisième groupe d'opposition
M. Pierre Dufour, député d'Abitibi-Est et ministre responsable de la région de l'Abitibi-Témiscamingue et de la région du Nord-du-Québec
Mme Suzanne Blais, députée d'Abitibi-Ouest
Mme Émilise Lessard-Therrien, députée de Rouyn-Noranda-Témiscamingue